

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 7/2016

Séance du 02 avril 2016

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016.

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 25/03/2016
Date d'affichage : 25/03/2016
Ayant délibéré : 9 Votés Pour : 9
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le deux avril à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	
M. MANTESE Jean-François	
M. POLI Pierre-Antoine	

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de délibérer sur le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2016 ; il propose de reconduire à l'identique les taux appliqués pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 23,78 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,89 %
- Taxe foncière (non bâti) : 74,90 %
- CFE : 18,48 %



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 07 AVR. 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

